



2024 / 08

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil de la CCVA, légalement convoqué, s'est réuni au Siège de la Communauté de Communes à Grand-Aigueblanche en séance publique **LE VINGT-NEUF FÉVRIER DEUX MILLE VINGT QUATRE A DIX-NEUF HEURES** sous la présidence de **Monsieur André POINTET**

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs

ARNAULT Jacqueline - BRUNIER Thierry - BRUNOD Aurore - COLLIARD Dominique - DUNAND François - GERMANAZ Sylvie - GROGNIET Jean-Christophe - GROS Claudine - GSELL Bernard - GUILLARD Paul - JAY Hélène - KALIAKODAS Evelyne - MARTINET-BON Françoise - MATHIS Marc - MORIN Jean Yves - POINTET André - RELIER Annie - RICHIER Maryse - ROUX MOLLARD Alain - VICHARD Daniel - VORGER Jean-Michel

POUVOIRS : M. COLLOMB Daniel à M. COLLIARD Dominique
Mme MIBORD Josiane à M. MATHIS Marc
Mme MORARD Ghislaine à M. GROGNIET Jean-Christophe

Date de Convocation :
22 février 2024

Nombre de conseillers :
En exercice : 24
Présents : 21
Votants : 24

Monsieur Paul GUILLARD est désigné Secrétaire de Séance.

Objet : **Constitution d'une servitude de passage en tréfonds à titre gratuit parcelles CB 312 et CB 314 sises rue des seigneurs de Cor – commune de Grand-Aigueblanche**

Le Président informe l'assemblée qu'afin de régulariser la situation relative au passage de canalisations publiques d'un réseau d'eaux unitaires (pluvial et usées) sur les parcelles CB 312 et CB 314 sises, commune de Grand-Aigueblanche, il y a lieu de constituer une servitude de passage en tréfonds à titre gratuit entre les propriétaires des parcelles sus visées, la CCVA et la commune de Grand-Aigueblanche.

Cette acquisition pourra intervenir par acte authentique établi en la forme administrative, dont les frais seront intégralement pris en charge par la collectivité à la signature de l'acte.

Monsieur le Président indique au conseil communautaire, que dans ce cadre, il interviendra pour recevoir l'acte en sa qualité d'officier d'état-civil et propose que Thierry BRUNIER représente la Communauté de Communes, la réglementation ne lui permettant pas de comparaître aux deux titres dans l'acte.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la constitution d'une servitude de passage en tréfonds à titre gratuit pour le réseau unitaire sur les parcelles CB 312 et CB 314 à Grand-Cœur, commune de Grand-Aigueblanche.

INDIQUE que la présente servitude de passage en tréfonds sera réalisée par acte authentique établi en la forme administrative.

AUTORISE Thierry BRUNIER à signer ladite servitude et l'acte authentique aux conditions précitées ainsi que tous documents y afférents.

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.
CERTIFIÉ CONFORME AU DÉBAT.**

Le Président,




André POINTET